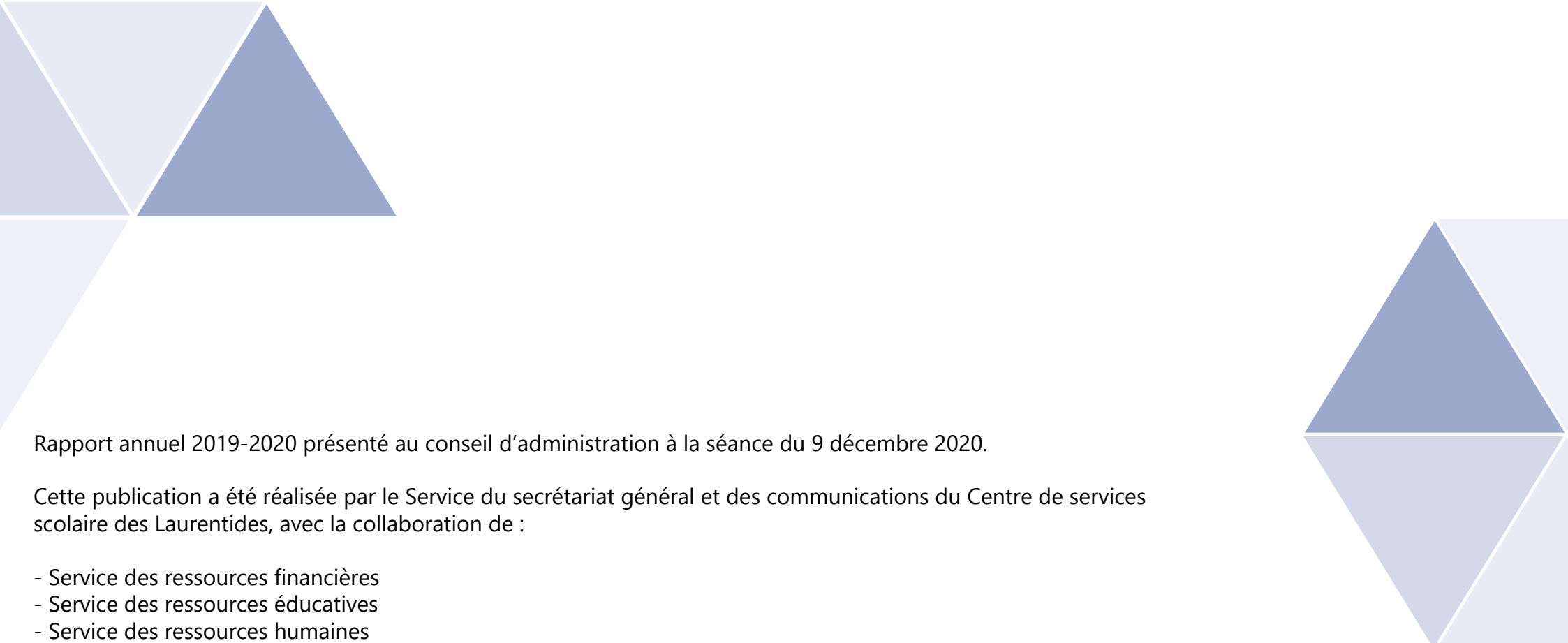


RAPPORT ANNUEL 19-20

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES





Rapport annuel 2019-2020 présenté au conseil d'administration à la séance du 9 décembre 2020.

Cette publication a été réalisée par le Service du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire des Laurentides, avec la collaboration de :

- Service des ressources financières
- Service des ressources éducatives
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles
- Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.cslaurentides.qc.ca.



CONTENU

Mot de la direction générale	4
Le CSSL en quelques chiffres	5
Conseil des commissaires	6
Taux de diplomation	8
Rapport du protecteur de l'élève	9
Rapport relatif à l'intimidation et à la violence	9
Nature des actes de violence et d'intimidation rapportés à la direction générale	10
Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs	11
Plan d'engagement vers la réussite	12
Rapport financier	17



MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En tant que nouveau directeur général, je suis fier de me joindre à l'équipe du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) et de poursuivre le travail amorcé par mes prédécesseurs, dans la continuité et le respect des réalisations antérieures.

L'année scolaire 2019-2020 s'est déroulée encore une fois sous le signe du changement et de l'adaptation au Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL), notamment en raison de l'abolition de la gouvernance scolaire et de la pandémie de COVID-19. Malgré ce contexte mouvant et particulier, je dois souligner ma fierté relativement au haut niveau de collaboration entre les membres du personnel, mais également avec les parents et la communauté. Nous avons su, tous ensemble, travailler conjointement pour faire face aux nombreux défis qui nous attendaient.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de loi no 40 a fait couler beaucoup d'encre dans les mois précédant l'abolition de la gouvernance scolaire. D'ailleurs, le conseil des commissaires, le comité de parents et la direction générale ont uni leur voix pour présenter un mémoire en commission parlementaire auprès du ministre de l'Éducation, mémoire se voulant en faveur d'une gouvernance éducative. Puis, le 15 juin dernier, la Commission scolaire des Laurentides est officiellement devenue le Centre de services scolaire des Laurentides. Je tiens donc à remercier sincèrement les commissaires pour le travail effectué durant les dernières années, ainsi que pour leur engagement et leur apport incontestables à la mission de la Commission scolaire des Laurentides.

Le Centre de services scolaire des Laurentides a également procédé dans la dernière année à l'ouverture de deux nouvelles écoles sur son territoire, soit l'école alternative de Sainte-Adèle (maintenant désignée comme l'école de l'Expédition) et l'école primaire de Saint-Adolphe-d'Howard. Les démarches pour la construction de deux nouvelles écoles primaires à Saint-Sauveur et à Val-David, quant à elles, se poursuivent en collaboration avec les municipalités.

Soulignons aussi la mise sur pied accélérée de six cohortes pour le programme Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée. Au terme de cette courte formation, les titulaires de l'attestation d'études professionnelles (AEP) peuvent travailler comme préposés et préposées aux bénéficiaires en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) afin de soutenir concrètement le réseau de la santé en période de pandémie.

En terminant, je tiens à mettre en lumière le travail exceptionnel de l'ensemble de notre personnel scolaire : cadres, enseignants, professionnels et personnel de soutien. Ils sont assurément les piliers de notre organisation puisque, grâce à leur dévouement, ils contribuent quotidiennement à l'essence même de notre mission commune, qu'est l'organisation de services éducatifs de qualité. Ils contribuent concrètement à l'éducation des quelque 8 500 élèves qui nous sont confiés en les outillant le plus possible pour les aider à développer leur plein potentiel.



Sébastien Tardif
Directeur général



Répartition de la clientèle 2019-2020

92

Élèves du préscolaire 4 ans

688

Élèves du préscolaire 5 ans

4063

Élèves du primaire

2997

Élèves du secondaire

556

Élèves de la formation professionnelle

191

Élèves de la formation générale aux adultes

8587

Total des élèves en 2019-2020

LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES EN QUELQUES CHIFFRES

33

Le CSSL couvre 33 municipalités regroupées principalement au sein des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. La municipalité de Saint-Donat, où nous avons une école, est cependant située sur le territoire de la MRC de Matawinie.

24

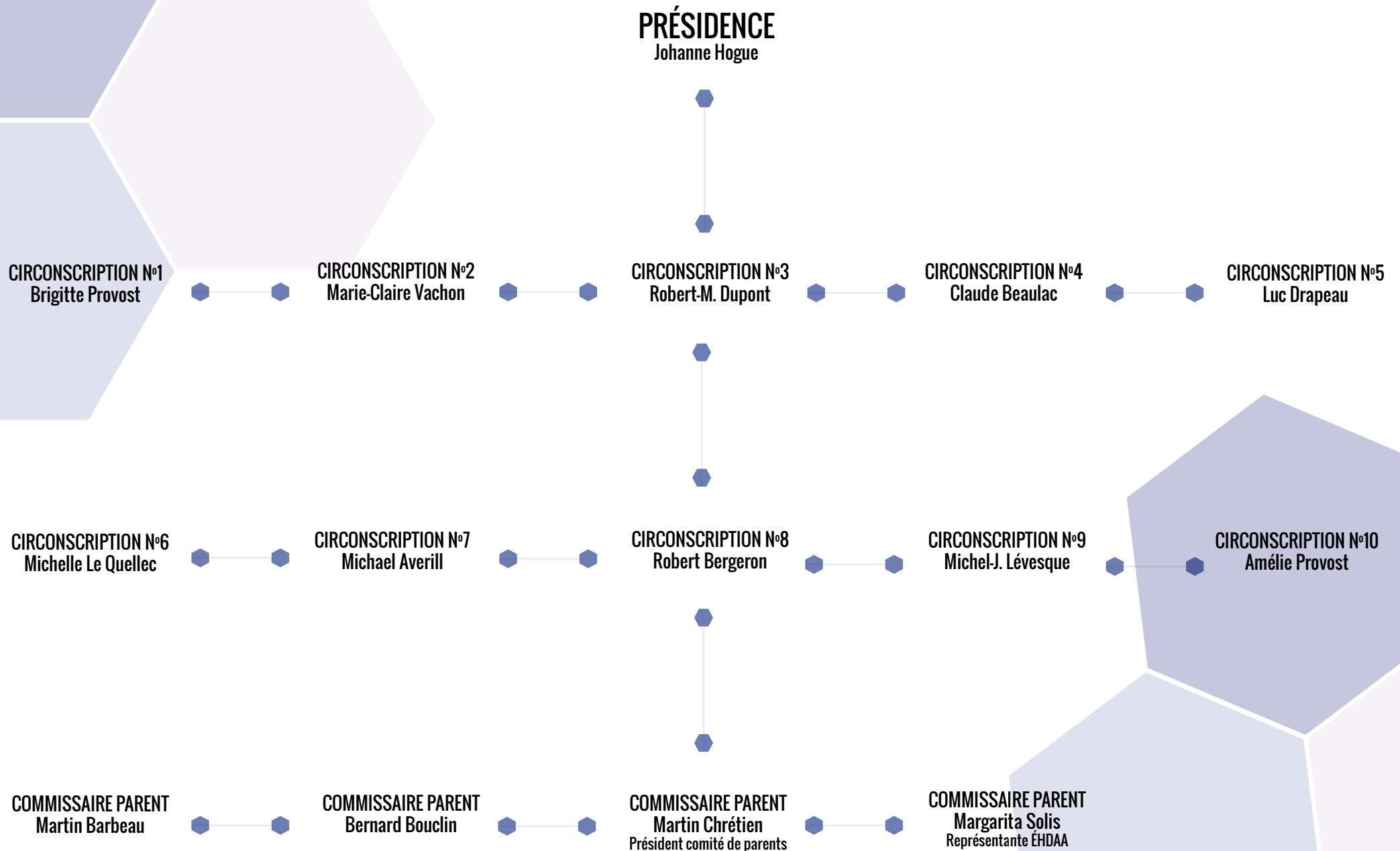
Le CSSL dispense de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire dans 21 écoles et 3 centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes.

36

Les écoles et les centres sont répartis dans 36 immeubles au sein du territoire du CSSL.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres suivants ont siégé jusqu'à l'abolition de la gouvernance scolaire, soit le 8 février 2020.



PRINCIPALES DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Rédaction d'un mémoire portant sur le projet de loi n° 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, en collaboration avec le comité de parents;
- Réalisation des démarches afférentes à la construction de deux nouvelles écoles, en partenariat avec la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Val-David;
- Réalisation des démarches pour l'ouverture d'une 3e secondaire à l'école Sacré-Cœur, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Donat;
- Adoption des districts du nouveau Centre de services scolaire;
- Adoption d'un budget équilibré en fonction des règles administratives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année scolaire 2020-2021;
- Mise en place de services de garde d'urgence et soutien pédagogique à domicile pour les élèves;
- Réorganisation des établissements et de leur mode de fonctionnement afin de prévoir le retour en classe des élèves et du personnel au printemps.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Au cours de l'année 2019-2020, aucune plainte n'a été déposée à l'instance disciplinaire chargée d'appliquer le code d'éthique et de déontologie. Aucun manquement n'a été constaté. Vous pouvez consulter le code d'éthique et de déontologie des commissaires à l'adresse suivante : www.cslaurentides.qc.ca sous l'onglet Communauté – Conseil d'administration.

The graphic consists of three overlapping hexagonal frames. The top-left hexagon shows a blue sky with several black graduation caps being tossed into the air. The bottom-left hexagon shows a dark silhouette of a person in a graduation gown, with their arms raised in celebration. The right hexagon shows a group of graduates in white gowns and caps, with one person in the foreground raising their cap high against a bright, sunlit background.

TAUX DE DIPLOMATION

Le CSSL est extrêmement fier des résultats obtenus relativement à son taux de diplomation. Effectivement, dans les 5 dernières années, le taux de diplomation et de qualification a fait un bond de 9 % pour la cohorte 5 ans, ce qui correspond à une augmentation exceptionnelle. Le CSSL a également obtenu le plus haut taux de persévérance scolaire de son histoire, soit 83,1 %.

Ce progrès notoire a été possible grâce aux différents moyens déployés dans les établissements mettant l'accent sur l'amélioration des pratiques pédagogiques et le maintien de milieux de vie harmonieux et respectueux auprès des élèves. Le CSSL est très fier de ces résultats qui témoignent d'un travail remarquable de ses enseignants et employés compétents et dynamiques, de concert avec les parents, la collectivité et nos partenaires.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le rôle du protecteur de l'élève prend sa source dans la *Loi sur l'instruction publique*. Il assiste, selon les paramètres de son mandat, les parents ou les élèves lors de l'application des dispositions du Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents établi par le Centre de services scolaire des Laurentides. Le protecteur de l'élève est un recours neutre, exercé par une personne indépendante du centre de services scolaire et de la personne qui initie la communication. Les principes qui sous-tendent la fonction du protecteur de l'élève sont l'indépendance, la confidentialité, l'impartialité et l'accessibilité.

Son efficacité d'intervention repose sur sa capacité d'influencer et de persuader. Son mandat lui permet donc de participer à l'amélioration de la qualité des services. Dans la continuité de son mandat, le protecteur de l'élève mène aussi une action préventive. Dans cette perspective, il peut souligner, à l'instance concernée, certaines situations pouvant créer un préjudice à l'élève et ainsi éviter leur répétition.

Dans l'exercice de son mandat pour l'année scolaire 2019-2020, 22 demandes d'intervention ont été adressées au protecteur de l'élève. Dans quelques situations, ces demandes ont été dirigées préalablement auprès du protecteur de l'élève alors que l'intervention du protecteur de l'élève s'inscrit à la fin du processus. Dans ces circonstances, les personnes ont été orientées vers l'instance concernée. Aucun avis n'a été soumis au conseil des commissaires et à la direction générale.

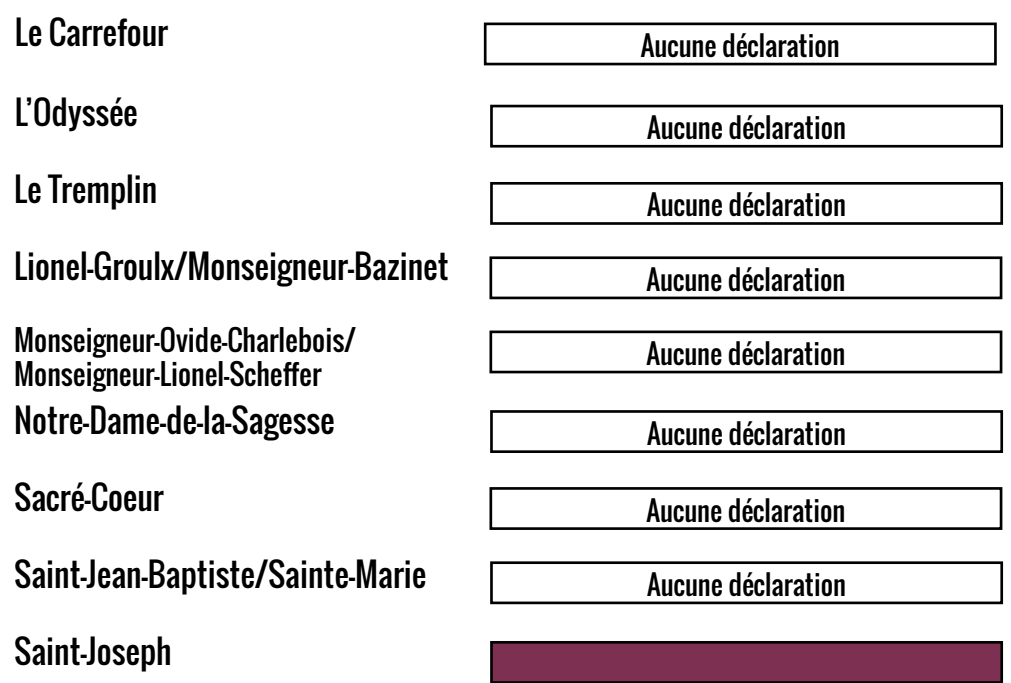
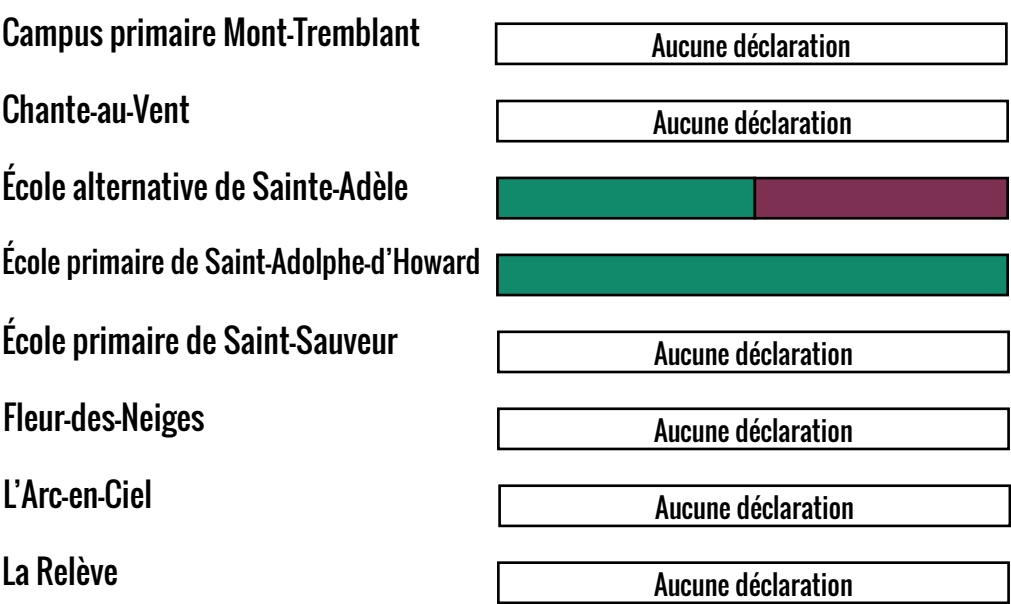
RAPPORT RELATIF À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

Dans le cadre de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, les directions d'école doivent transmettre à la direction générale du centre de services scolaire, un rapport sommaire faisant état de la nature des événements qui se sont produits dans leur école et des interventions s'y rattachant. En 2019-2020, le CSSL a reçu très peu de plaintes relativement à l'intimidation et à la violence telles que définies à l'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique*. Une plainte officielle concernant des actes d'intimidation ou de violence a été portée à l'attention du protecteur de l'élève, mais a été redirigée vers la responsable de l'examen des plaintes par la suite.

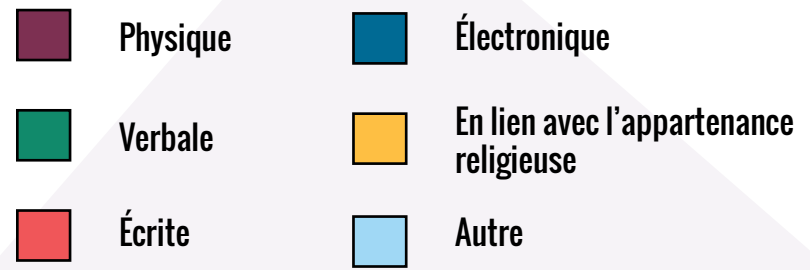
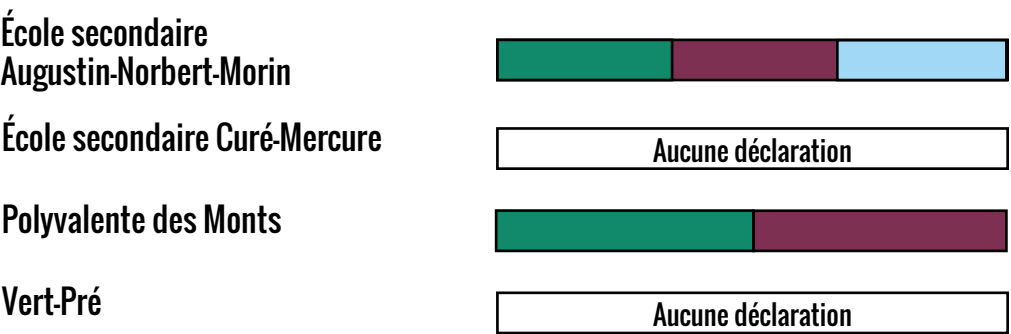
Conformément aux mesures prévues dans leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et au code de vie de leur établissement, les directions d'école, en collaboration avec leurs intervenants, se sont assurées de traiter rapidement et avec diligence toute situation auprès des victimes, des intimidateurs ou des témoins. Dans les cas plus complexes, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides a été sollicité.

NATURE DES ACTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION RAPPORTÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ÉCOLES PRIMAIRES



ÉCOLES SECONDAIRES



LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

De par la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État en vigueur, le CSSL doit faire état de l'application de certaines dispositions prévues à la loi dans son rapport annuel.

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, le total d'heures rémunérées au CSSL est de 1 857 652 pour un niveau d'effectifs alloué de 1 845 024,01 heures.

Le dépassement de 12 628 heures se justifie par l'augmentation de la clientèle, l'ajout des ressources, les travaux nécessaires à la construction de deux écoles et l'ajout de modules classe pour accueillir de nouveaux élèves dans une de nos écoles du secteur sud.

Ces données sont illustrées, à droite, par le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi, toujours pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

Personnel d'encadrement 68

Personnel professionnel 89

Personnel infirmier 0

Personnel enseignant 1235

**Personnel de bureau,
technicien et assimilé 677**

Agents de la paix 0

**Ouvriers, personnel
d'entretien et de service 127**

Étudiants et stagiaires 0

TOTAL 2196



LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le déploiement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Laurentides a été revu durant l'année. Il a été décidé de cibler prioritairement les 7 objectifs prescrits par le ministère, les 18 autres objectifs devant être utilisés comme levier aux fins d'atteindre lesdits objectifs prescrits.

OBJECTIF 2

D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour.

CIBLE ATTEINTE

Toutes les écoles du Centre de services scolaire des Laurentides proposent des activités afin que les élèves du primaire soient physiquement actifs 60 minutes par jour. Chaque année, de nouvelles écoles s'inscrivent à la mesure « Je bouge au cube ».

OBJECTIF 3

D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte.

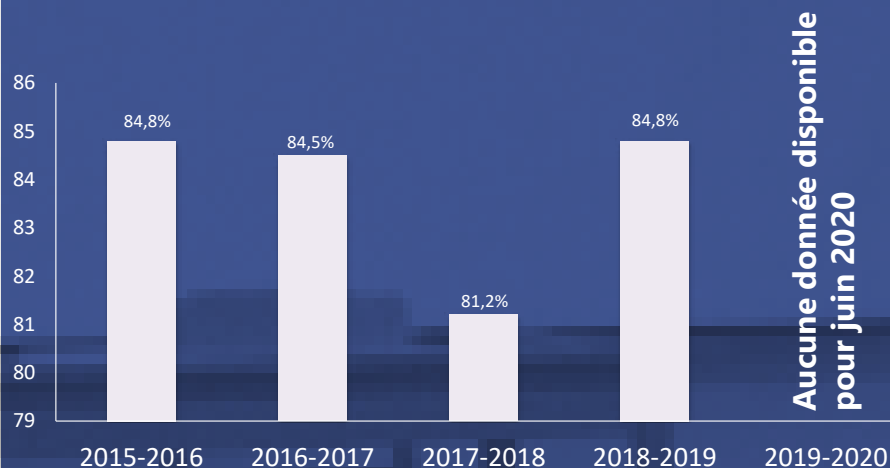
Plusieurs initiatives ont été développées ou soutenues au cours de l'année scolaire 2019-2020 :

- Salon du livre destiné aux élèves et à la communauté
- Poursuite des ateliers de lecture partagée au préscolaire
- Augmentation du nombre de groupes pour les cours de francisation à la population adulte
- Formations pour les bénévoles aînés dans le cadre d'un projet de lecture intergénérationnel dans les écoles et les services de garde
- Animations en ligne pour les parents et les enfants avec Circulitout

OBJECTIF 5

D'ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire.

ÉCRITURE EN 4^E ANNÉE DU PRIMAIRE TAUX DE RÉUSSITE À L'ÉPREUVE MINISTÉRIELLE

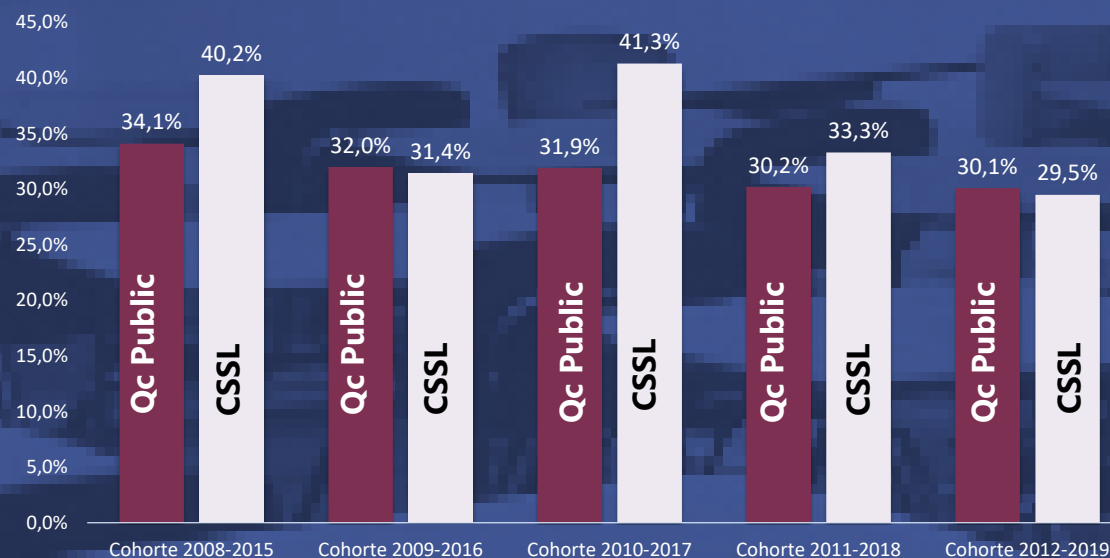


OBJECTIF 7

D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels :

- 5 % entre les garçons et les filles
- 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés
- 2 % entre les élèves issus de l'immigration

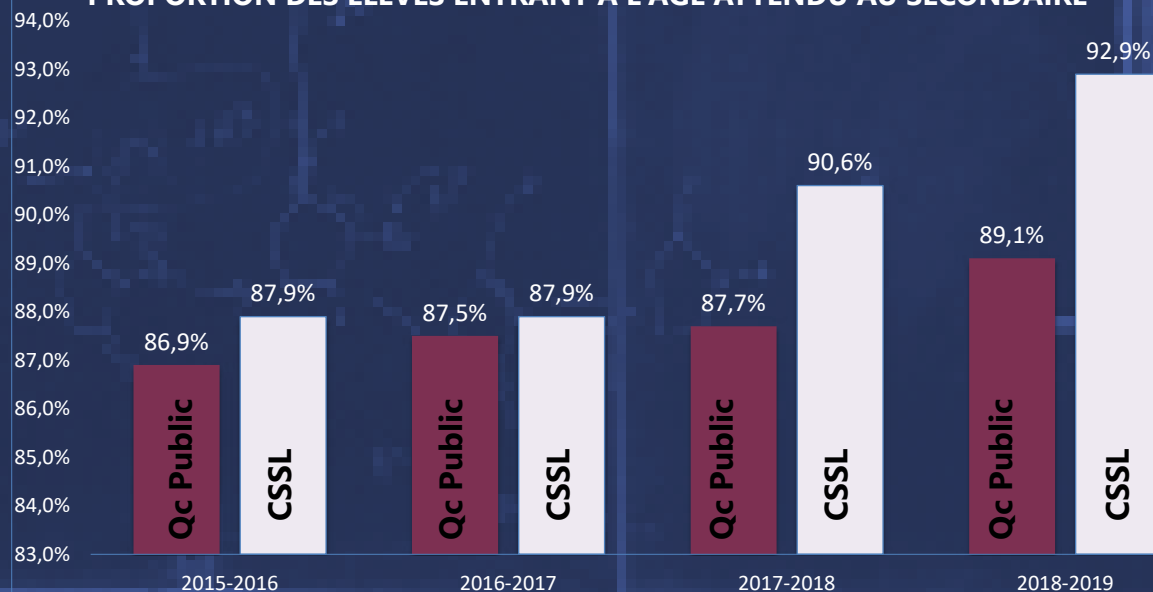
ÉCART DU TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION ENTRE LES ÉLÈVES RÉGULIERS ET LES ÉLÈVES HDAA



OBJECTIF 8

D'ici 2022, porter à 90 % la proportion des élèves entrant à l'âge attendu au secondaire.

PROPORTION DES ÉLÈVES ENTRANT À L'ÂGE ATTENDU AU SECONDAIRE



OBJECTIF 10

D'ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes.

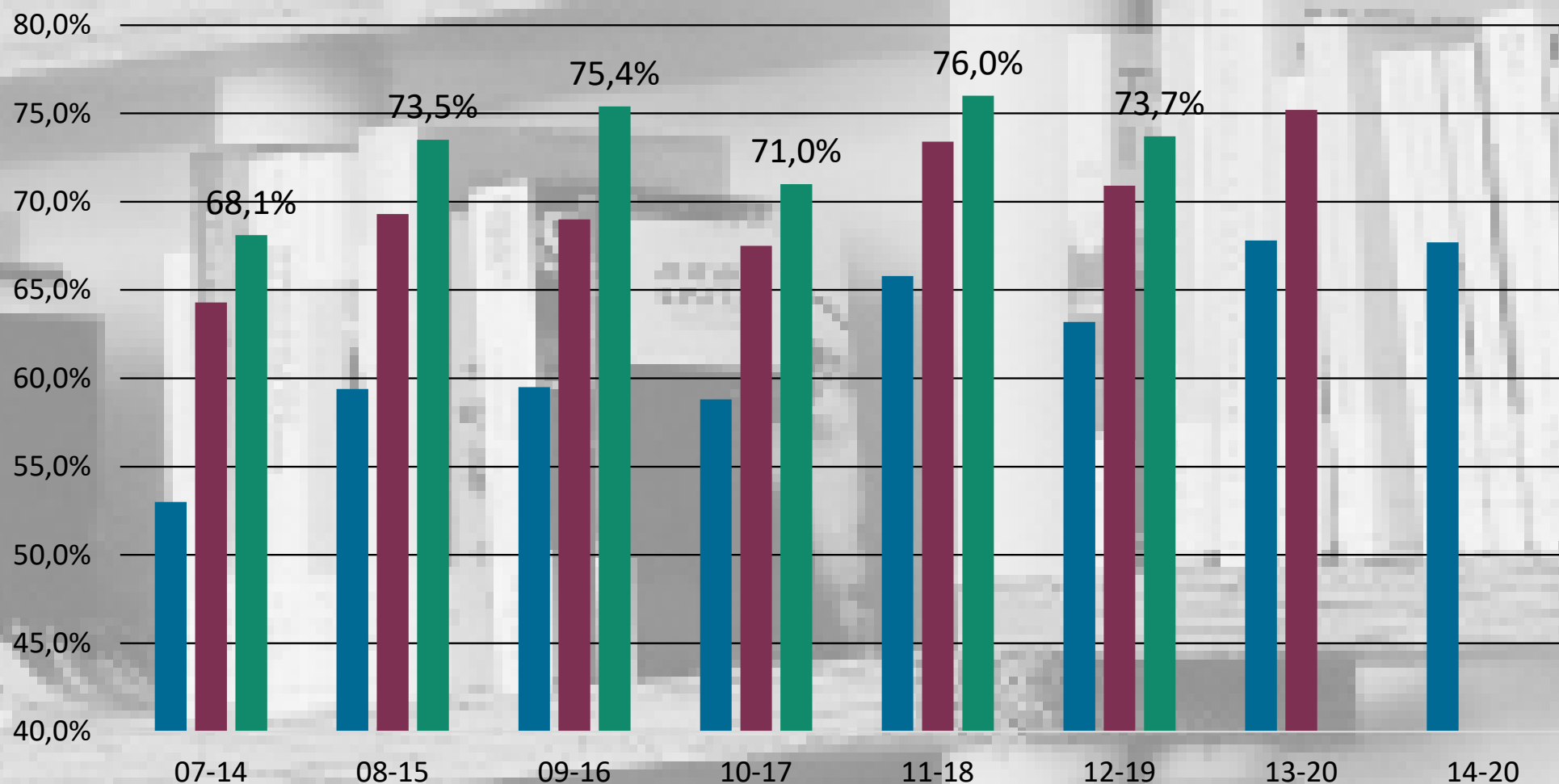
- Ouverture d'une école de village à Saint-Adolphe-d'Howard
- Ouverture d'une école alternative à Sainte-Adèle
- Demandes de financement pour la création de nouvelles places-élèves

- Poursuite des démarches pour la construction de deux nouvelles écoles primaires à Saint-Sauveur et à Val-David, ce qui permettra d'augmenter la qualité de vie de près de 1 300 élèves
- Tests sur la concentration de plomb dans l'eau dans l'ensemble de nos établissements et mise en place graduelle des correctifs à apporter au besoin
- Réalisation de nombreux projets majeurs de rénovation et de réfection :
 - enveloppe architecturale
 - réseau de drainage sanitaire et pluvial
 - réfection de blocs sanitaires
 - mise à niveau des revêtements extérieurs
 - embellissement de cours d'école
 - conversion, mise à niveau et mise en réseau des appareils de production de chaleur
 - remplacement d'appareils d'éclairage
 - mise aux normes en sécurité incendie et des travailleurs

OBJECTIF 16

D'ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

TAUX DE DIPLOMATION & QUALIFICATION MEQ
APRÈS 5 ANS, 6 ANS ET 7 ANS / COHORTE

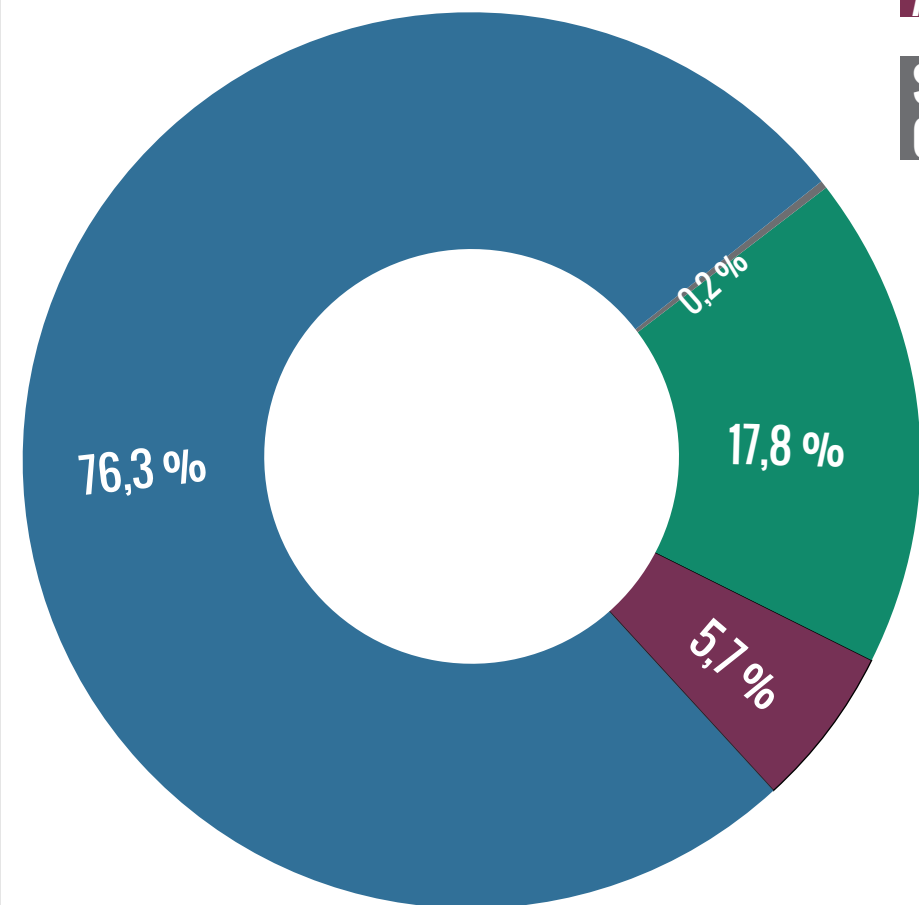


RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT AU 30 JUIN 2020

REVENUS

SUBVENTIONS DU MEQ	85 995 803 \$
TAXE SCOLAIRE	20 041 866 \$
AUTRES REVENUS	6 418 144 \$
SUBVENTIONS DES AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX	279 634 \$

TOTAL : 112 735 447 \$



DÉPENSES

ENSEIGNEMENT ET FORMATION 53 270 709 \$

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION 24 181 360 \$

SERVICES D'APPOINT 14 714 190 \$

ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES
ET IMMEUBLES 10 899 105 \$

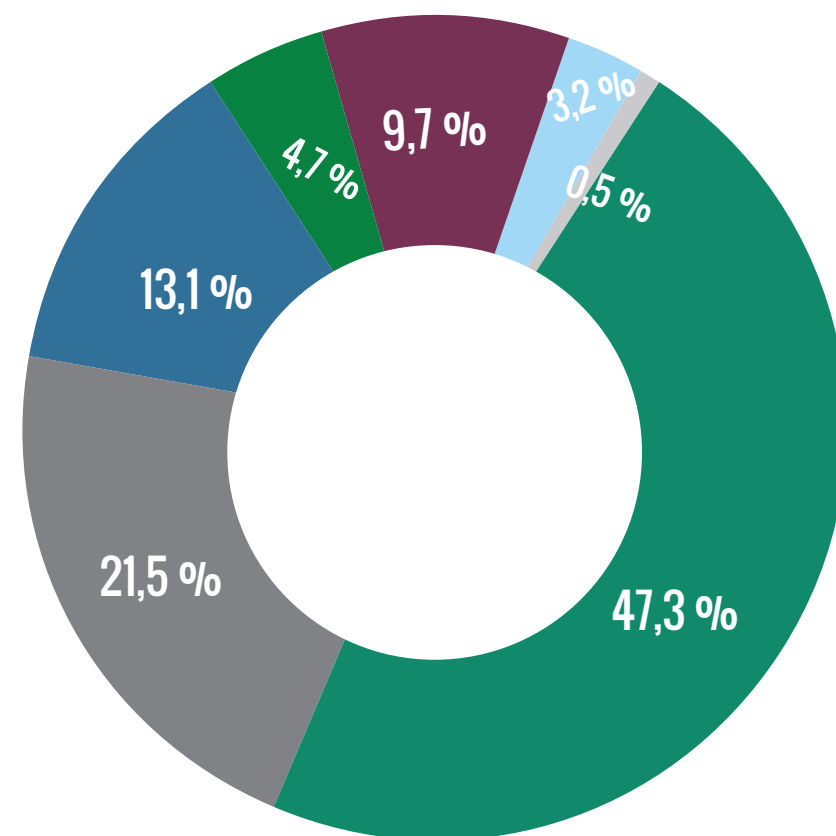
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES 5 318 745 \$

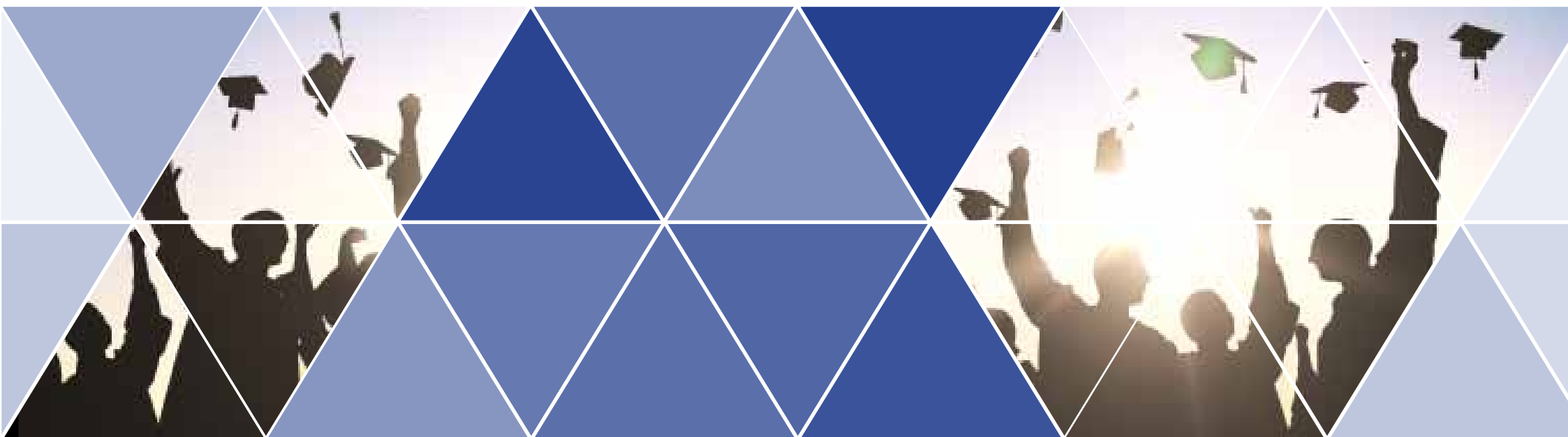
ACTIVITÉS CONNEXES 3 650 910 \$

DÉPENSES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION
POUR AVANTAGES SOCIAUX 679 004 \$

TOTAL : 112 714 023 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE : 21 424 \$





**Centre
de services scolaire
des Laurentides**

Québec 